

N° 98

SENAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1985

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1), sur le projet de loi de finances pour 1986, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TOME III

INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Par M. Charles-Edmond LENGLET,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Jean Colin, Richard Pouille, Bernard Legrand, Pierre Noé, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Daunay, André Rouvière, Louis Minetti, secrétaires ; MM. François Abadie, Bernard Barbier, Charles Beaupetit, Jean-Luc Bécart, Georges Berchet, Marcel Bony, Amédée Bouquerel, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Raymond Brun, Louis de Catuelan, Jean-Paul Chambriard, William Chervy, Auguste Chupin, Marcel Costes, Roland Courteau, Lucien Delmas, Bernard Desbrière, Henri Elby, Jean Faure, Philippe François, Yves Goussebaire-Dupin, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Rémi Herment, Jean Huchon, Bernard-Charles Hugo (Ardèche), Bernard-Michel Hugo (Yvelines), Maurice Janetti, Pierre Jeambrun, Paul Kauss, Pierre Lacour, Robert Laucournet, Bernard Laurent, France Lèchenault, Yves Le Cozannet, Charles-Edmond Lenglet, Maurice Lombard, Marcel Lucotte, Paul Malassagne, Guy Malé, René Martin, Paul Masson, Serge Mathieu, Louis Mercier, Mme Monique Midy, MM. Georges Mouly, Jacques Moutet, Henri Olivier, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Claude Prouvoyeur, Jean Puech, Albert Ramassamy, Jean-Marie Rausch, René Regnault, Ivan Renar, Michel Rigou, Roger Rinchet, Josselin de Rohan, Michel Sordel, Raymond Soucaret, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert, Jacques Valade, Frédéric Wirth, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (7^e législ.) : 2951 et annexes, 2987 (annexes n^{os} 5 et 6), 2992 (tomes I et II), et in-8^o 895.

Sénat : 95 et 96 (annexe n^o 3) (1985-1986).

Loi de Finances – Industries agro-alimentaires.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	5
PREMIERE PARTIE : L'EVOLUTION DU SECTEUR DES I.A.A.	7
I. LES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES EN 1984	8
II. LA VULNERABILITE DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	9
<i>A. LA DEGRADATION DE LA SITUATION FINANCIERE</i>	9
<i>B. L'INSUFFISANCE DE L'EFFORT DE RECHERCHE</i>	10
DEUXIEME PARTIE : ANALYSE SECTORIELLE	13
I. LES PERFORMANCES A L'EXPORTATION	13
<i>A. LA SITUATION A LA FIN DU PREMIER SEMESTRE 1985</i> ..	13
1. Permanence des tendances structurelles	13
2. Une évolution différenciée par produits	14
3. La modification des réseaux d'échanges	15
4. Un avenir incertain	16
<i>B. LE BILAN DES ANNEES RECENTES</i>	17
1. Un bilan satisfaisant en apparence	17
2. Des sources de préoccupations	17

II. LES I.A.A. ET LA POLITIQUE AGRICOLE : L'EXEMPLE DES ALIMENTS DU BETAIL	19
<i>A. UNE MUTATION PROFONDE DES STRUCTURES DE PRODUCTION</i>	19
<i>B. LA REPERCUSSION DES DIFFICULTES DE L'ELEVAGE .</i>	19
1. Evolution de la production d'aliments composés entre 1973 et 1984.....	20
2. Répartition par type d'aliments (de 1973 à 1984) : déclin des aliments porcs, augmentation des parts de marché des aliments volailles et bovins	20
TROISIEME PARTIE : L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS	21
I. L'EFFORT DE RECHERCHE	21
<i>A. LES CREDITS INSCRITS DANS LE PROJET DE LOI DE FINANCES.....</i>	21
<i>B. LES ACTIONS MENEES DANS LA PERIODE SOUS REVUE</i>	22
1. La mise au point d'un programme pluriannuel	22
2. Les biotechnologies	22
II. LES ACTIONS DE PROMOTION ET D'EXPORTATION DE PRODUITS AGRICOLES	24
<i>A. L'ENVELOPPE BUDGETAIRE</i>	24
<i>B. L'ACTION DE LA SOPEXA (SOCIETE ANONYME POUR L'EXPANSION DES VENTES DE PRODUITS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES).....</i>	24
1. L'action sur les marchés extérieurs.....	24
2. Les dotations budgétaires	25

III. L'EVOLUTION DES SOURCES DE FINANCEMENT	27
A. LE ROLE DU CREDIT AGRICOLE	27
B. LES ORGANISMES SPECIALISES	28
1. L'Institut de développement des industries agro-alimen- taires (I.D.I.A.)	28
2. L'IDIANOVA	28
3. Le Comité interministériel de financement des industries agro- alimentaires (C.I.F.I.A.)	28
IV. LES CREDITS D'EQUIPEMENT	28
CONCLUSION	33

Mesdames, Messieurs,

Votre commission des Affaires économiques et du Plan avait conclu, l'année dernière, son examen des crédits alloués aux industries agro-alimentaires par un avis défavorable. Elle ne peut donc que regretter, d'entrée de jeu, la **diminution de 25% des aides en capital** aux industries agro-alimentaires, inscrite dans le projet de loi de finances pour 1986.

Lors de son audition devant votre Commission, M. Henri Nallet, ministre de l'Agriculture, a rappelé que cette diminution était calquée sur celle des aides inscrites dans le projet de budget du ministère de l'Industrie. Il a par ailleurs indiqué que : « un effort tout particulier figure dans le projet de budget 1986 pour ce qui concerne les crédits de paiement. En 1985, un effort avait déjà été entrepris dans ce domaine ; en 1986, les montants sont sensiblement supérieurs à ceux des autorisations de programme de 1986 ainsi que des autorisations de programme anciennes. » Il a enfin souligné que cette baisse des crédits d'investissement devait se traduire par un effort de sélectivité accru, certes négocié avec les organismes professionnels compétents, mais orienté a priori en faveur du mouvement coopératif.

Au-delà de controverses doctrinales, un tel désengagement de l'Etat, même justifié pour partie par une baisse des taux du crédit, ne peut être que déploré. Il confirme les craintes émises à la fin du premier semestre de cette année par M. Michel Cointat, Président du groupe d'études parlementaire de développement agro-industriel.

Dans son rapport présenté au ministre de l'Economie, des finances et du Budget, M. Michel Cointat met en effet clairement en évidence la diminution régulière des aides de l'Etat en faveur des I.A.A. Il y démontre notamment que « les crédits de politique industrielle ont été bloqués en francs courants depuis trois ans, que ce soit pour la prime d'orientation agricole ou pour le fonds d'intervention stratégique. Ces lignes budgétaires s'établissaient à 446 millions de francs en 1985, alors que pour les autres secteurs de l'industrie, ce type de crédit passait de 1,9 milliard à 2,7 milliards de francs. En 1983, les crédits de politique industrielle destinés aux entreprises agro-alimentaires représentaient une enveloppe quatre fois inférieure à celle destinée au reste de l'industrie ; en 1985, on est passé à une proportion de 1 à 6. »

Compte tenu de la dégradation des résultats financiers des I.A.A. depuis plusieurs années, la situation risque d'être préoccupante. De surcroît, ce désengagement de l'Etat intervient à un moment où des secteurs spécifiques aussi importants que la sucrerie ou la transformation du lait connaissent de sérieuses difficultés.

Malgré certaines mesures positives prises ou engagées dans la période sous revue, l'analyse du budget des industries agro-alimentaires doit donc se placer sous le signe d'un scepticisme raisonné.

**PREMIERE PARTIE :
L'EVOLUTION DU SECTEUR DES I.A.A.**

Avant de retracer l'évolution récente du secteur, il importe de rappeler son importance significative dans l'économie française. Cette importance peut être décrite rapidement par le tableau suivant :

– production effective	7,1%
– valeur ajoutée	5%
– investissement	3%
– exportations	7,4%
– solde commercial : + 11 milliards	
– emplois salariés	2,9%

Source : Rapport sur les comptes de la Nation 1984 – en % de l'économie globale

I. LES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES EN 1984

Le tableau suivant met en évidence les performances comparées des principaux secteurs de l'économie française :

Ce tableau indique que l'année 1984 a été globalement satisfaisante pour les I.A.A., poursuivant ainsi les tendances que nous avons examinées de manière détaillée dans notre précédent avis. Toutefois, ces données générales masquent quelque peu les difficultés, notamment financières, que rencontre ce secteur.

(Variations en valeur sur 1983 en %)

BRANCHE AGREGAT (milliards de francs)	Agriculture	I.A.A.	Énergie	Industrie	B.T.P	Services	Total
Production effective	+ 6,9	+ 9,4	+12,8	+ 9,7	+1,7	+ 9,9	+ 9,4
Valeur ajoutée	+ 7,3	+13,2	+13,8	+ 8,2	+2,0	+ 9,6	+ 8,8
F.B.C.F.	- 5,6	+28,1	- 2,0	+15,0	0	+ 2,4	+ 3,8
Consommation finale	+ 7,2	+ 8,9	+ 9,8	+ 4,0	+8,3	+ 9,7	+ 8,3
Exportations	+10,5	+17,2	+12,1	+18,7	-	+12,5	+16,6
Importations	+11,9	+13,4	+11,4	+13,4	-	+ 7,9	+12,2
Solde commercial	-	-	-	-	-	-	-
Emplois totaux (milliers) (1)	- 2,2	+ 0,1	- 0,5	- 3,2	-5,3	+ 0,4	- 1,0

II. LA VULNERABILITE DES INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

A. LA DEGRADATION DE LA SITUATION FINANCIERE

Le tableau suivant, extrait du rapport Cointat, met bien en évidence la détérioration de la rentabilité du secteur :

	1980	1981	1982	1983	1984
Industrie alimentaire					
% Excédent net d'exploitation					
Capitaux mis en œuvre	17,6	12,5	11,6	10,5	
% Frais financiers					
Dette financière totale	11,7	12,8	11,8	14,6	
% Marge brute d'autofinancement					
Produits d'exploitation	5,9	4,9	3,8	3,5	3,3
% Excédent brut d'exploitation (1)					
Valeur ajoutée		35,9	39,4	39,3	37,7

La rentabilité continue globalement à se détériorer, comme l'indique le taux de marge brute d'autofinancement par rapport au chiffre d'affaires qui passe de 5,9% en 1980 à 3,5% en 1983 et 3,3% en 1984.

Les causes de cette dégradation et des écarts de performances croissants entre moyennes entreprises et grandes entreprises apparaissent avec beaucoup plus d'évidence depuis trois ans. Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être avancés :

- le contrôle des prix et des marges de distribution ;
- le durcissement des pressions de la distribution lié à ce contrôle des marges, à l'intensification de la concurrence entre distributeurs et à la dégradation de la situation financière des distributeurs les moins performants ;
- l'insuffisance des investissements immatériels de recherche-développement, notamment au niveau des moyennes entreprises pour se différencier de la concurrence avec des produits originaux, ayant une notoriété suffisante auprès du consommateur ;

- les mesures prises par la Communauté économique européenne pour assurer la maîtrise de la production, notamment avec l'application des quotas laitiers, qui pèse sur le niveau d'activité, la rentabilité et l'emploi de l'industrie laitière ;

- la diminution de la rentabilité des exploitations agricoles qui s'ajoute à ces facteurs défavorables et crée un frein supplémentaire à des apports en capitaux des producteurs aux coopératives.

Or, les entreprises des industries alimentaires, comme le rappelle M. Michel Cointat, ont des besoins annuels de financement nouveaux estimés à 41 milliards de francs, financés sur compte d'exploitation, en autofinancement et en capitaux permanents pour continuer leur développement, c'est-à-dire :

- accroître le fonds de roulement d'un cycle d'exploitation souvent long ;

- réaliser les investissements industriels (14,6 milliards de francs en 1984) centrés actuellement sur l'automatisation ;

- créer des produits nouveaux et promouvoir des marques sur un marché intérieur dont le périmètre est européen ; les investissements immatériels s'élèvent à 11 milliards de francs dont 8 milliards en publicité et promotion ;

- poursuivre les concentrations, surtout dans certains secteurs (vinicole, salaisons) ;

- accélérer leur développement international devenu la principale voie de leur croissance (investissements français à l'étranger).

B. L'INSUFFISANCE DE L'EFFORT DE RECHERCHE

Le rapport annexe sur l'état de la recherche et du développement technologique (1) met bien en évidence l'insuffisance de cet effort de recherche :

- le développement de la recherche industrielle, sauf dans quelques grandes entreprises, est resté limité ;

- la politique régionale est restée insuffisamment structurée ;

(1) Annexe au projet de loi de finances pour 1986.

– la formation n'a sans doute pas bénéficié d'une attention suffisante malgré une politique active de bourses post-doctorales et une action de soutien à la formation des ingénieurs par la recherche entreprise de façon conjointe avec le ministère de l'Agriculture.

Il note toutefois que certains résultats positifs ont pu être enregistrés :

a) Maintien d'un effort significatif de la recherche publique et notamment de l'I.N.R.A. dans les secteurs considérés comme prioritaires. Ainsi, l'effectif des chercheurs du secteur industries agro- alimentaires s'est accru de 42,6% entre 1981 et 1984, l'accroissement moyen de l'organisme étant de 20,4% seulement. De même, un effort considérable a été réalisé dans le domaine des biotechnologies (+ 30% par an), se traduisant par l'installation d'un centre de transfert à Grignon et par le démarrage de l'opération Jouy 2000 créant un grand centre de biotechnologie à Jouy-en-Josas. Le C.E.M.A.G.R.E.F. a centré son activité sur les secteurs prioritaires et vient de créer un département des industries agricoles et agro-alimentaires.

b) Renforcement de la recherche collective dans les I.A.A., avec la création de l'A.C.T.I.A. (Association de coordination des centres techniques des industries agro-alimentaires) qui regroupe seize centres de recherche. La faiblesse de la recherche collective dans un secteur caractérisé par un très grand nombre de P.M.E. avait été soulignée par le rapport Joulin. L'Association des centres techniques agricoles (A.C.T.A.) s'est développée dans le même temps qu'une évaluation rigoureuse de l'activité de ces centres.

c) Une politique de pôles régionaux en génie industriel alimentaire a démarré avec la réalisation du pôle de Massy regroupant autour d'une école d'ingénieurs (E.N.S.I.A.) un centre de transfert technologique, un centre technique et des équipes de fundamentalistes (I.N.R.A., C.N.R.S.). Un second pôle spécialisé dans les produits méditerranéens et tropicaux est en cours de réalisation à Montpellier (Agropolis).

Il convient de rappeler que la recherche-développement des I.A.A. en 1984 est estimée à 608 ingénieurs contre 597 en 1983 et 568 en 1982. Ce chiffre ne représente que 2% des cadres de la recherche- développement en fonction dans l'ensemble de l'industrie et des services marchands en France. Par ailleurs, les entreprises déclarant des chercheurs regroupent environ 20% des effectifs salariés de la branche et 23% des ventes (contre 38% et 53% dans l'ensemble de l'économie française).

Outre les raisons financières rappelées ci-dessus, ces chiffres bas tiennent notamment à deux facteurs :

– l'état des sciences et des techniques, qui jusqu'à ces dernières années, ne permettait pas de maîtriser la composition et la transformation de produits trop complexes, hétérogènes et instables ;

– la structure du secteur I.A.A. où les petites et moyennes entreprises ont un poids largement dominant. Ceci représente un handicap fort pour la constitution d'équipes de recherche mais n'est pas sans avantages sur le plan de la valorisation, par la souplesse d'adaptation technique qu'a su montrer ce milieu.

DEUXIEME PARTIE : ANALYSE SECTORIELLE

I. LES PERFORMANCES A L'EXPORTATION (1)

A. LA SITUATION A LA FIN DU PREMIER SEMESTRE 1985

1) Permanence des tendances structurelles

Les exportations françaises se sont accrues de 17,5% en 1983 et 13,4% en 1984. Elles sont cependant restées concentrées sur quelques produits bruts ou de masse qui représentent plus de 65% du total, alors que les produits à forte valeur ajoutée ne représentent que 7%. Cette évolution générale s'est poursuivie durant le premier semestre de 1985.

Les échanges agro-alimentaires français pour le premier semestre 1985 présentent un solde excédentaire de 15,7 milliards de francs et un taux de couverture de 127,3%. Cette évolution favorable résulte d'une progression plus rapide des exportations (+ 12%), que des importations (+ 6%).

Une analyse des flux par types de produits permet de constater que certains secteurs se confortent dans leur état structurel d'excédent ou de déficit, alors que pour d'autres, la situation évolue sensiblement.

Parmi les secteurs excédentaires, les céréales confirment leurs bonnes performances. Elles représentent, en valeur, plus du quart de nos exportations agro-alimentaires et expliquent à elles seules pour une large part les bons résultats de notre commerce extérieur en début d'année.

(1) Voir sur ce point le numéro d'octobre 1985 de la revue Economie et Finances agricoles, p. 33 et suivantes.

Le secteur des vins et spiritueux poursuit son expansion en exportant essentiellement des produits de haut de gamme.

En ce qui concerne, en revanche, les secteurs qui confirment leur situation déficitaire, on trouve principalement, au premier semestre, les fruits et légumes frais –qui ont souffert de conditions climatiques défavorables– les plantes et fleurs –qui doivent affronter la dure concurrence néerlandaise, les fruits tropicaux, les agrumes, le café, le cacao et le tabac.

2) Une évolution différenciée par produits

D'autres secteurs restent toujours excédentaires début 1985, mais voient leurs résultats se dégrader.

C'est le cas des produits laitiers, et particulièrement des fromages dont les ventes ne progressent plus qu'au rythme de 3% depuis le début de 85 contre 6% en moyenne depuis 1983. Le chiffre d'affaires des viandes de volailles n'a pas progressé par rapport au premier semestre 84, ce qui équivaut à une diminution relative. Les échanges de bovins et viandes bovines se détériorent. Les ventes de viandes fraîches, notamment, sont inférieures de 15% à celles du premier semestre 1984 qui avaient été, il est vrai, particulièrement élevées. Le sucre, enfin, trouve de moins en moins de débouchés sur un marché mondial déprimé, victime à la fois d'une surproduction et d'une baisse de consommation. Les oléoprotéagineux, dont le solde négatif pèse habituellement lourd dans la balance globale des échanges, interviennent cette année de façon moins défavorable. Ceci grâce à une baisse des cours mondiaux conjuguée à une diminution de la demande de graines de tourteaux de soja, provoquée par la mise en oeuvre des quotas laitiers.

Les déficits des échanges de fruits et légumes transformés et des produits d'épicerie sèche (seconde transformation) marquent une pause.

Mais l'épicerie sèche comprend à la fois les produits sucrés pour lesquels le déficit, qui était de 113,7 millions à fin juin 1984, a été ramené à moins de 20 millions à la fin du premier semestre de cette année, et les produits transformés à base de céréales dont le solde s'est par contre encore légèrement dégradé (- 423 millions à fin juin 1985).

3) La modification des réseaux d'échanges

a) *Un solde qui se dégrade au niveau communautaire*

Sur le plan géographique, l'essentiel des ventes du premier semestre de 1985 reste tourné vers les pays industrialisés dont principalement la C.E.E. Mais il est à noter que la part de celle-ci, dans le total des exportations, est descendue de 61% en 1984 à 57% cette année.

Dans le même temps, par contre, les achats de la France auprès de ses partenaires communautaires ont progressé. De ce fait, le solde global des échanges de la France avec la C.E.E. passe de 13,4 milliards de francs pour 1984 à 12,5 milliards pour 1985.

Cette diminution provient essentiellement de la détérioration des échanges avec quatre pays : l'U.E.B.L. (Union Belgo-Luxembourgeoise), les Pays-Bas, l'Italie et la Grèce, que n'ont pu compenser de bonnes performances sur la R.F.A. et le Royaume-Uni. Ainsi, le solde positif avec l'U.E.B.L. recule de 17%, tandis que le déficit avec les Pays-Bas, premier pays fournisseur de la France, s'accroît pour atteindre 2,8 milliards contre 2,5 pour 1984. L'Italie perd sa place traditionnelle de premier pays client au profit de la R.F.A., mais conserve un excédent supérieur de 0,7 milliard. C'est la chute de nos ventes de viandes bovines, en particulier de veaux, qui pour l'essentiel explique ce recul.

De même, c'est la contraction des livraisons de viandes bovines mais aussi de produits laitiers qui a réduit de 15% l'excédent avec la Grèce. Au contraire, après une diminution de 7% au cours de l'année 1984, l'excédent avec la R.F.A. s'apprécie de 14,6%. Enfin, en augmentant de plus de 14% ses ventes de vin sur le Royaume-Uni, la France améliore de 32% le solde positif de ses échanges avec ce pays.

b) *Des échanges excédentaires avec les pays tiers*

Alors qu'au premier semestre 1984, le résultat du commerce extérieur de la France avec les pays tiers était déficitaire de 2,4 milliards de francs, il est cette année excédentaire de 3,3 milliards. Ce revirement de situation trouve essentiellement sa source dans l'accroissement des ventes de céréales (+ 116%) vers ces pays.

Sur l'U.R.S.S., elles ont permis de dégager un excédent de 5,5 milliards contre 3,2 pour 1984. Elles constituent également l'essentiel du développement des exportations françaises vers le Maroc (+ 600%) et l'Algérie (+ 60%). Enfin, sur l'Espagne, la reprise des livraisons de blé depuis le début de 1985, favorisée par la conclusion de l'accord d'adhésion de ce pays à la C.E.E., réduit de 0,7 milliard le déficit chronique français.

La poursuite des ventes de vins fins vers les États-Unis permet à la France de passer, sur ce pays, d'un déficit de 0,3 milliard en 1984 à un surplus de 0,9 milliard pour 1985.

En revanche, la chute des ventes de sucre et surtout des viandes de volaille sur le Proche et le Moyen-Orient réduit de 0,6 milliard l'excédent sur cette zone.

Enfin, la baisse des cours du soja permet de stabiliser à 3,5 milliards le déficit. Le Brésil est le pays sur lequel le déséquilibre de nos échanges pèse le plus lourd.

4) Un avenir incertain

D'ici fin 1985, la situation de l'ensemble des secteurs, à l'exception de celui des céréales, devrait peu évoluer. Une amélioration des marchés du sucre et de la viande bovine paraît peu probable.

Pour les céréales qui constituent le fer de lance de nos exportations, l'avenir est apparu incertain dès le début de la campagne actuelle. En effet, bien que le disponible reste important, du fait d'une nouvelle très bonne récolte et malgré un niveau élevé de restitutions, les exportations étaient faibles. L'U.R.S.S., principal acheteur mondial, a bénéficié en 1985 d'une récolte supérieure à celle de 1984 et devrait réduire ses achats. Il en est résulté une chute des cours et un certain attentisme.

Les autres éléments d'incertitude pour le proche avenir sont la concurrence des États-Unis, toujours plus vive, les fluctuations du dollar et la possibilité, pour la C.E.E., de maintenir ses aides financières à l'exportation en période de restrictions budgétaires. Toutefois, la possible réduction des ventes hors C.E.E. au cours de la campagne pourrait être compensée partiellement par la demande plus importante de nos partenaires européens dont les récoltes sont en baisse.

Il est donc peu vraisemblable que le deuxième semestre confirme les résultats du premier. D'ailleurs, dès le mois de juillet, le solde mensuel de nos échanges est tombé à + 0,8 milliard, ce qui porte à 16,5 milliards le cumul depuis le début de l'année. Toutefois, **compte tenu de l'acquis du premier semestre, 1985 devrait être encore une bonne année pour le commerce extérieur agro-alimentaire français.**

B. LE BILAN DES ANNEES RECENTES

1) Un bilan satisfaisant en apparence

Le tableau ci-dessous indique une amélioration du solde de nos échanges agro-alimentaires :

En milliards de francs	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1er semestre 1985
Exportations	38,8	35,4	41,5	46,8	55,4	63,5	77,7	96,4	103,1	121,2	137,5	57,57
Importations	29,0	31,1	38,2	50,5	54,5	57,2	61,7	71,0	84,5	95,7	107,7	73,29
Solde	+9,8	+4,3	+3,3	-3,7	+1,1	+6,7	+16,0	+25,4	+18,6	+25,4	+29,8	+15,72

2) Des sources de préoccupations

- Le déficit de la deuxième transformation

Alors que ce secteur est le plus porteur en terme de valeur ajoutée, notre déficit semble s'accroître régulièrement :

Solde des échanges de la deuxième transformation (en milliards de francs)

	1980	1981	1982	1983	1984	1985 (1)
Echanges de deuxième transformation	-0,7	-1,3	-2,4	-3,0	-3,8	-1,7

(1) premier semestre

- Une concentration accrue

S'il convient de se féliciter des bons résultats de la première transformation (excédent de plus de 30%) et constater la faible progression des échanges de produits bruts (+ 3,7% en solde positif), on doit toutefois signaler la concentration de nos échanges sur sept types de produits qui représentent 76,8% de nos exportations agro-alimentaires totales (75,7% en 1983) :

– céréales	23,8%
– vins, spiritueux	15,8%
– animaux et viandes	12,4%
– produits laitiers	10,7%
– fruits et légumes	5,9%
– sucre	4,4%
– produits de la minoterie	3,8%

Notre excédent pourrait donc être très sensible à des phénomènes tels que la réforme du marché communautaire des céréales. De la même manière, le développement rapide de soldes créditeurs avec les pays tiers risque de ne pas pouvoir compenser sur le moyen terme la dégradation relative de nos échanges avec les pays du Marché commun.

II. LES I.A.A. ET LA POLITIQUE AGRICOLE : L'EXEMPLE DES ALIMENTS DU BETAIL

A. UNE MUTATION PROFONDE DES STRUCTURES DE PRODUCTION

L'industrie de l'alimentation animale représente 588 entreprises, 20 000 salariés et 35 milliards de francs de chiffre d'affaires, ce qui la situe comme la troisième industrie agro-alimentaire française, après le lait et les viandes. Les structures de ce secteur, pour ce qui concerne la partie entreprises, ont enregistré des mutations profondes qui n'ont pas altéré son caractère très concurrentiel.

	1977		1980		1984	
	Nombre d'entrep.	Part de la production	Nombre d'entrep.	Part de la production	Nombre d'entrep.	Part de la production
- 5.000 tonnes	436	6,6	367	4,8	277	3,6
de 5.000 à 20.000	161	19,5	131	14,5	92	11,2
de 20.000 à 50.000	61	22,3	61	20,1	56	18,5
de 50.000 à 100.000	17	14,2	23	15,6	25	17,9
+ 100.000 tonnes	10	37,4	12	45	15	48,8
Tonnage moyen	12728 t		15157 t		21317 t	

B. LA REPERCUSSION DES DIFFICULTES DE L'ELEVAGE

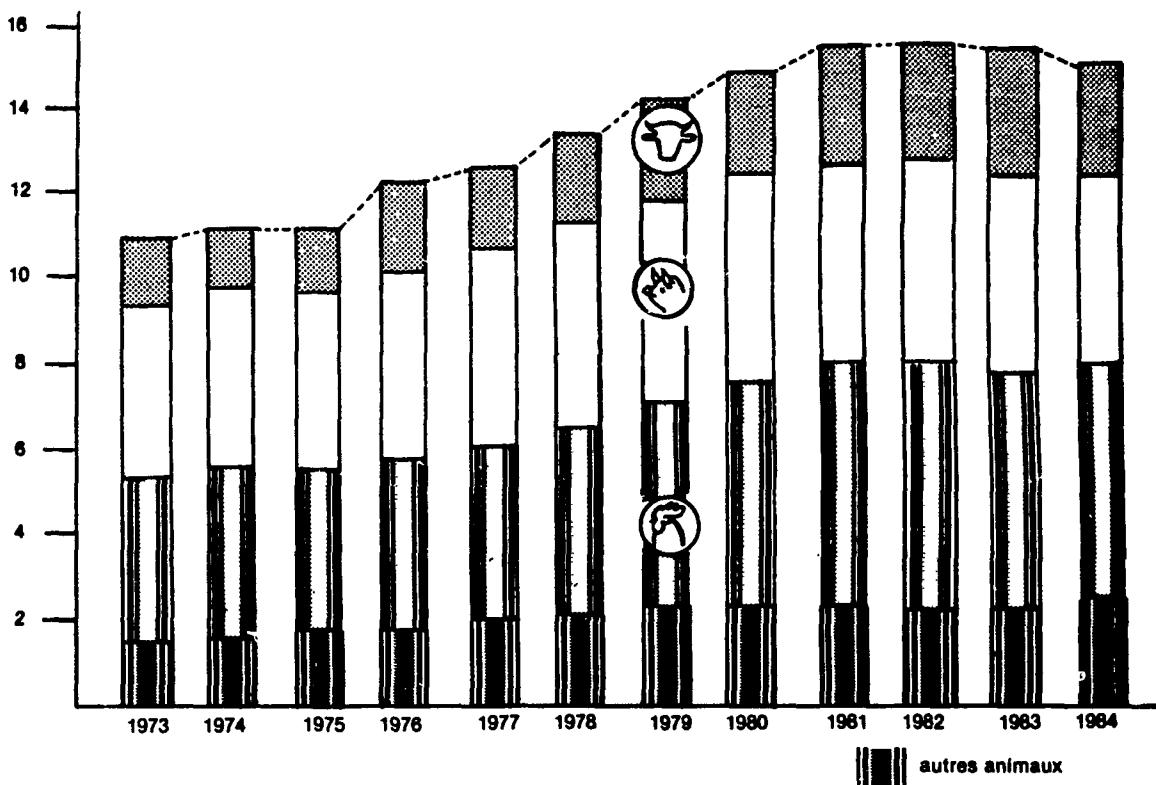
Après avoir connu des taux de croissance élevés (10 à 15%) jusqu'en 1975, les difficultés rencontrées dans les différents secteurs des productions animales ont conduit, entre 1975 et 1981, à un ralentissement de ce taux de croissance (+ 3 à + 5%).

Les difficultés à relancer la production porcine, les difficultés à l'exportation dans le secteur du poulet, la crise de l'oeuf, ont conduit à une phase de stagnation et, en 1984, avec la mise en place des quotas laitiers, à une réduction d'activité de -3%. Ce phénomène devrait se poursuivre en 1985.

1) Evolution de la production d'aliments composés entre 1973 et 1984 :

Evolution tous aliments de 1973 à 1981 : + 38,3 %
de 1981 à 1984 : - 0,96 %

Production d'aliments composés
en millions de tonnes



2) Répartition par type d'aliments (de 1973 à 1984) : Déclin des aliments porcs, augmentation des parts de marché des aliments volailles et bovins

Répartition	1973	1983	1984
Alliments bovins	15 %	20,1 %	18,4 %
Alliments porcs	36,7 %	30,5 %	29,7 %
Alliments volailles	34,1 %	34,8 %	36,9 %

TROISIEME PARTIE : L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS

I. L'EFFORT DE RECHERCHE

A. LES CREDITS INSCRITS DANS LE PROJET DE LOI DE FINANCES

Comme nous l'avons signalé en préambule, l'effort de recherche est encore insuffisant dans le secteur des I.A.A.

Toutefois, le ministère de l'Agriculture se propose, à juste titre, d'utiliser davantage les technologies nouvelles, notamment les biotechnologies appliquées aux industries agricoles et alimentaires, notamment grâce à la mise en oeuvre du programme pluriannuel décidé conjointement cette année par le ministère de la Recherche et de la Technologie, et par le ministère de l'Agriculture.

Au titre du chapitre 61-21, on constate qu'un effort a été accompli cette année sur la recherche : les crédits augmentent de + 20,3% en autorisations de programme (47,3 millions de francs) et de + 48,2% en crédits de paiement (36,9 millions de francs).

L'A.C.T.A. (Association des centres techniques agricoles) se voit dotée de 11,4 millions de francs (+ 16,3%). L'A.C.T.I.A. (Association de coordination technique pour l'I.A.A.) créée en 1983, qui regroupe seize centres de recherche et qui est chargée d'accorder les aides de l'Etat et de surveiller l'élaboration et l'exécution des actions dans le secteur des I.A.A., voit ses autorisations de programme augmenter de 177%.

Parallèlement, la dotation du fonds de la recherche du ministère de la recherche consacré au programme mobilisation des biotechnologies, passe de 26 millions de francs en 1985 à 35 millions de francs en 1986, tandis que la ligne « Recherche en I.A.A. » du même ministère passe de 33 millions de francs en 1985 à 55 millions de francs en 1986. Au total, les actions incitatives du ministère de la Recherche passent donc de 60 à 90 millions de francs.

Le programme prioritaire 1986 de recherche pluriannuel en I.A.A. s'applique à quatre thèmes :

- nutrition et toxicologie,
- qualité des produits,
- biotechnologie et techniques de fermentation,
- automatique des procédés de fabrication et génie alimentaire.

B. LES ACTIONS MENEES DANS LA PERIODE SOUS REVUE

1) La mise au point d'un programme pluriannuel

L'industrie alimentaire française doit se préparer à une mutation profonde si elle veut rester le premier secteur industriel français et tenir sa place dans la compétition internationale. Or, les I.A.A. n'ont pas bénéficié des aides à la recherche et au développement proportionnellement à l'importance de leur chiffre d'affaires : par exemple, elles n'ont utilisé que 5,3% des aides à l'innovation de l'A.N.V.A.R. (Agence nationale pour la valorisation de la recherche) et ne sont que le treizième secteur industriel bénéficiaire du crédit d'impôt recherche.

Le ministère de l'Agriculture et le ministère de la Recherche et de la Technologie ont mis en place conjointement un programme pluriannuel de recherche-développement pour le domaine agro-alimentaire, couvrant la période 1985-1988.

Ce programme est construit autour de cinq grands thèmes dont le Comité scientifique de l'A.N.I.A. (Association nationale des industries agro-alimentaires) suit la mise en oeuvre à travers les activités d'expertise de ses membres ; mais c'est le thème des « biotechnologies, microbiologie et fermentations appliquées à l'agro-alimentaire » qui a été au centre des réflexions du Comité au cours de l'année écoulée.

2) Les biotechnologies

La proposition de constituer « une banque nationale de souches de micro-organismes » a été retenue car une structure fédérative réunissant les collections de micro-organismes existant en France paraît indispensable pour préserver le potentiel de recherche et de développement des I.A.A. et pour que la France bénéficie, comme ses partenaires européens, du programme de recherche pluriannuel (1985- 1989) pour les biotechnologies auquel la Commission des Communautés européennes envisage de consacrer environ 80 millions d'Ecus.

Le Comité scientifique a engagé, à la fois, une action de concertation entre professions et directeurs de collections de micro-organismes et les démarches nécessaires auprès du ministre de la Recherche et de la Technologie, et des grands organismes de recherche publics. Un consensus s'est dégagé parmi tous les responsables en faveur de ce projet pour lequel une étude de faisabilité est demandée aux pouvoirs publics.

Ce projet intéresse d'autres bio-industries, notamment l'industrie pharmaceutique et certains secteurs de l'industrie chimique, et justifie la création d'une nouvelle association : l'Organisation nationale interprofessionnelle des bioindustries (ORGANIBIO).

L'A.N.I.A., le Syndicat national des industries pharmaceutiques (S.N.I.P.), l'Union des industries chimiques (U.I.C.), ont estimé nécessaire de créer un lieu de concertation. Dès sa création, cette organisation, ouverte à toutes les entreprises, a été saisie de nombreux dossiers tels l'élaboration du rapport du groupe de stratégie industrielle « chimie » du IXe Plan sur les biotechnologies, la normalisation dans le domaine des biotechnologies, le prix des matières premières agricoles destinées à des usages industriels non alimentaires, l'examen des projets communautaires notamment en matière de réglementation.

L'importance des biotechnologies pour l'avenir des I.A.A. ne doit pas faire oublier que ces industries ont beaucoup à gagner en se rapprochant de secteurs traditionnellement éloignés de leurs préoccupations ; bien des progrès passés et présents résultent de transferts de technologies venant, en particulier, de l'industrie chimique ou pharmaceutique. Dans cette optique, on doit saluer l'intérêt que E.D.F. –devenu membre associé de l'A.N.I.A.– et le C.E.A. –détenteur de techniques performantes– manifestent pour le secteur agro-alimentaire.

II. LES ACTIONS DE PROMOTION ET D'EXPORTATION DE PRODUITS AGRICOLES

A. L'ENVELOPPE BUDGETAIRE

Dépenses ordinaires du projet de budget des I.A.A. (en millions de francs)

	Crédits votés en 1984	Crédits prévus pour 1985	Crédits prévus pour 1986	%
Dépenses diverses au profit d'organismes, commissions et manifestations (ch. 37-11, art 60) .	1	1	1	-
Actions de promotion (ch. 44-54, art 14)	196	258	249	- 3,5
Fonds d'intervention et de régularisation du marché du sucre (ch. 44-54, art 40)	83	62	60	- 3,3%
Société interprofessionnelle des oléagineux (ch. 44-54, art 50)	146	143	137	- 4,2%
TOTAL	428	465	447	- 3,9%

L'examen des crédits inscrits dans le projet de budget pour 1986 se traduit donc par une baisse de près de 4% des dotations qui devrait toutefois permettre dans l'ensemble de maintenir les actions engagées jusqu'à présent.

B. L'ACTION DE LA SOPEXA (SOCIETE ANONYME POUR L'EX- PANSION DES VENTES DE PRODUITS AGRICOLES ET ALIMEN- TAIRES)

1) L'action sur les marchés extérieurs

A l'étranger, la SOPEXA dispose de 17 bureaux et 6 correspondants. Ces chiffres tiennent compte de l'ouverture en 1985 de deux

nouveaux bureaux à Tokyo et Barcelone, et de la fermeture du bureau de Vienne, pour tenir compte de l'évolution de nos marchés potentiels.

En 1984 et 1985, la SOPEXA a organisé la participations d'entreprises françaises à 40 manifestations dans plus de dix pays. Parallèlement, elle a monté une quarantaine de mini-expositions qui ont permis, chacune, à un petit groupe de firmes de présenter leurs produits aux professionnels étrangers et nouer ainsi leurs premiers contacts commerciaux.

La SOPEXA a organisé près de 30 campagnes publicitaires nationales en faveur des différents produits dans les principaux pays clients de la France. Longtemps réalisées essentiellement en faveur des vins et des fromages, ces campagnes collectives se sont diversifiées tant au niveau des produits que des stratégies et des moyens mis en oeuvre.

Par ailleurs, elle a poursuivie son activité dans la distribution. Ainsi, par des promotions, démonstrations, semaines françaises, visites régulières de magasins par des équipes de spécialistes, diffusion d'un important matériel promotionnel, la SOPEXA a touché plus de 10 000 points de vente dans le monde.

L'activité de la SOPEXA sur les marchés extérieurs a consisté également dans l'information des professionnels et des consommateurs étrangers, des contacts suivis avec quelques 15 000 distributeurs, 1 500 journalistes. Parallèlement, la SOPEXA a renforcé ces dernières années ses actions dans le secteur de l'hôtellerie-restauration.

2) Les dotations budgétaires

Sur un plan financier, les ressources de la SOPEXA se sont élevées, en 1984, à 380 millions de francs dont 190 millions de francs de subvention directe du ministère de l'agriculture. Pour 1985, le volume global des recettes n'est pas encore connu. Il devrait être en légère augmentation par rapport à 1984. La subvention du ministère s'élèvera à 215,32 millions de francs. Mais cela ne correspond qu'à une augmentation de 5,2% par rapport à 1984 compte tenu de l'assujettissement de la SOPEXA à la T.V.A. sur la subvention du ministère.

Votre Rapporteur n'est pas particulièrement satisfait par cette évolution ni par les données prévisibles pour 1986. La subvention du ministère devrait, en effet, être en légère régression compte tenu des contraintes budgétaires générales. Toutefois, cela ne devrait pas empêcher, selon le ministère de l'Agriculture, la SOPEXA de développer ses actions, en particulier en Espagne, pour que notre pays puisse profiter le cas échéant des nouveaux débouchés résultant de l'adhésion de ce pays à la C.E.E.

Par ailleurs, un effort particulier sera fait en Belgique et aux Pays-Bas pour faire face à une concurrence de plus en plus vive de nos partenaires sur ces marchés. Enfin, les actions engagées sur les marchés de l'Amérique du Nord devraient être maintenues. La baisse relative du dollar diminuera en effet la compétitivité de certains de nos produits. Sur le marché intérieur, la SOPEXA devrait poursuivre les actions entreprises les années précédentes, avec l'appui des organismes professionnels concernés.

Au total, pour ce qui concerne les actions de promotion, les dotations sont donc en diminution puisqu'elles passent de 258 à 249 millions de francs. Or, votre rapporteur pour avis tient à souligner le rôle important que jouent des organismes tels la SOPEXA ou le CENECA, qui contribuent efficacement par leur infrastructure et le sérieux de leurs actions, à stimuler de façon positive les exportations des I.A.A. Compte tenu de la conjoncture économique générale, il aurait fallu maintenir la participation de l'État au minimum au niveau de 1985 si l'on avait voulu éviter une réduction préjudiciable de leurs actions.

III. L'EVOLUTION DES SOURCES DE FINANCEMENT

A. LE ROLE DU CREDIT AGRICOLE

Dans son précédent avis, votre Rapporteur pour avis avait souligné le fléchissement des concours du Crédit Agricole. Le tableau ci-dessous montre en effet qu'après des financements de près de 4,4 milliards en 1983, le niveau a fléchi à 3 milliards en 1984. La part des coopératives est passée de 13% en 1983 à 16,3% en 1984 et 14,6% pour le premier semestre 1985. Toutefois, lors de son audition devant la commission des Affaires économiques et du Plan, M. Henri Nallet, ministre de l'Agriculture, a indiqué qu'il souhaitait voir le Crédit Agricole intervenir davantage dans le secteur I.A.A., plus particulièrement en faveur du secteur coopératif. Le tableau ci-dessous indique donc que ce souhait, pour être réalisé, impliquerait un changement de cap notable.

NATURE PRET	ANNEE 1984			1 ^{er} SEMESTRE 1985		
	IAA coop.	IAA autres	Total	IAA coop.	IAA autres	Total
- Bonifié	127 190 800	-	127 190 800	30 404 600	-	30 404 600
- Non bonifié	1 459 174 363	321 009 103	1 780 183 466	989 607 719	176 452 975	1 166 060 694
Total/Avances	1 586 365 163	321 009 103	1 907 374 266	1 020 012 319	176 452 975	1 196 465 294
Moyen terme mobilisable ...	936 016 641	171 504 332	1 107 520 973	399 578 060	66 801 503	466 379 563
Total	2 522 381 804	492 513 435	3 014 895 239	1 419 590 379	243 254 478	1 662 844 857

Il semble cependant que le Crédit Agricole ait la volonté de s'engager plus avant dans l'agro-alimentaire (voir en ce sens la revue « Economie et finances agricoles », juin 1985).

B. LES ORGANISMES SPECIALISES

1) L'Institut de développement des industries agro-alimentaires (I.D.I.A.)

Dans son précédent avis, votre Rapporteur pour avis avait décrit de manière approfondie le statut et les compétences de l'I.D.I.A. Cet établissement financier intervient de deux façons.

– Par un apport direct de fonds propres en utilisant son propre capital (450 millions de francs) ainsi que le produit des emprunts contractés et des avances de son principal actionnaire, la Caisse nationale de Crédit Agricole.

Ces apports ont représenté en 1984, 66,2 millions de francs au total, variant de 150 000 F. à 10 millions de francs, le concours moyen étant de l'ordre de 2,5 millions de francs, et ont bénéficié à 35 entreprises, essentiellement des entreprises moyennes ayant un chiffre d'affaires compris entre 100 et 500 millions de francs. Un tiers des entreprises bénéficiaires appartenait au secteur coopératif.

– Par l'octroi de sa garantie, au travers d'un fonds de garantie spécifique géré par l'établissement, pour favoriser les prêts participatifs bancaires aux I.A.A.

En 1984, cette garantie a été donnée à 186 prêts participatifs, représentant un montant total de 160,9 millions de francs, générant un effet d'entraînement sous forme d'apports de fonds propres privés et de crédits à moyen et long terme, permettant le financement de 1 041 millions de francs d'investissements et la création de 779 emplois sur trois ans.

2) L'IDIANOVA

En ce qui concerne sa filiale IDIANOVA (Société financière d'innovation pour les industries agricoles et alimentaires), on peut constater une accélération tout à fait positive de ses interventions, que retrace le tableau ci-dessous :

	1982	1983	1984	Total
– Engagements divers en fonds propres	5 579 411	3 167 248	14 441 710	23 188 369
– Prêts participatifs bancaires (grâce à la garantie de l'IDIA)	6 900 000	2 500 000	1 750 000	11 150 000
– Prêts participatifs garantis par le Trésor public (sur présentation et instruction d'IDIANOVA ...	9 200 000	4 400 000	12 100 000	26 700 000
Total général de l'action d'IDIANOVA	21 679 411	10 067 248	28 291 710	60 038 363

3) Le Comité interministériel de financement des industries agro-alimentaires (C.I.F.I.A.)

Le C.I.F.I.A. a pour objet d'accorder des prêts participatifs à des P.M.E. agro-alimentaires, dont l'expansion rapide ou le développement international est handicapé par une insuffisance de fonds propres.

- Montant total des prêts : 105 millions de francs en 1984 ; 60 millions de francs pour les six premiers mois de 1985.

- Nombre d'entreprises bénéficiaires : 39 millions de francs en 1984 ; 21 millions de francs pour les six premiers mois de 1985.

Le montant moyen d'un prêt participatif C.I.F.I.A. est de 3 millions de francs. L'attribution d'un prêt C.I.F.I.A. est faite dans le cadre d'une approche globale de financement de l'entreprise et tient compte de ses efforts d'investissements, de création d'emplois, d'innovation et d'exportation. L'efficacité de la procédure C.I.F.I.A. réside, semble-t-il, dans l'effort en matière d'apports complémentaires de fonds propres qui est demandé à l'entreprise et à ses partenaires privés, et dans l'importance des investissements qu'elle suscite.

En 1984, les 105 millions de francs de prêts participatifs accordés par le C.I.F.I.A. ont été accompagnés de 204 millions de francs d'apports de fonds propres, et ont suscité au total 851 millions de francs d'investissements.

IV. LES CREDITS D'EQUIPEMENT

L'effort d'investissement en faveur des I.A.A., exprimé en autorisations de programme, avait déjà été stoppé en 1985 puisque, en francs constants, la dotation globale de 1985 était inférieure à celle de 1984. Le projet de budget pour 1986 continue et accélère cette tendance tout à fait regrettable car préjudiciable à l'avenir des I.A.A.

Le total des autorisations de programme diminue de 18,7% et celui des crédits de paiement n'augmente que de 3,2%, soit un montant à peine suffisant pour corriger les effets de la dérive monétaire. Hors recherche, la baisse des autorisations de programme atteint 20,6% et l'augmentation des crédits de paiement n'est plus que de 1,1%.

Votre Rapporteur pour avis tient plus particulièrement à souligner la diminution des dotations imparties à la prime d'orientation agricole (P.O.A.) qui a pour objet d'aider les entreprises de première transformation à se moderniser en effectuant des investissements. Sur deux ans, la baisse dépasse 47% en autorisations de programme. De la même manière, l'effort consenti en faveur du F.I.S. en 1985 est brutalement interrompu en 1986.

Dépenses en capital du projet de budget des I.A.A.
(en millions de francs)

	Crédits votés en 1984	Crédits votés en 1985	Variation (en %)	Crédits prévus pour 1986	Variation (en %)
Transformation et commercialisation (ch. 51-52, art. 62)					
- A.P.	2 050	-	-	1 500	-
- C.P.	1 800	-	-	-	-
Recherche sur les I.A.A. (ch. 61-21, art. 60)					
- A.P.	20 383	21 240	+ 4,2	23 000	+ 8,3
- C.P.Q.	16 388	10 000	- 38,9	19 310	+ 93,1
Recherche (ACTIA) (ch. 61-21, art. 80)					
- A.P.	-	3 000	-	8 300	+ 176,7
- C.P.	-	2 000	-	4 716	+ 135,8
Stockage (ch. 61-56)					
- A.P.	164 300	164 300	-	148 390	- 9,7
- C.P.	96 000	140 000	+ 45,8	170 500	+ 21,8
Transformation et commercialisation Prime d'orientation agricole (P.O.A.) (ch. 61-61, art. 20)					
- A.P.	360 000	264 480	- 26,5	192 300	- 27,3
- C.P.	281 300	282 500	-	266 100	- 5,8
Produits des pêches maritimes (ch. 61-61, art. 40)					
- A.P.	3 150	2 320	- 26,3	1 800	- 22,4
- C.P.	3 700	3 500	- 5,4	2 000	- 42,9
Fonds d'intervention stratégique (F.I.S.) (ch. 61-61)					
- A.P.	83 650	180 000	+ 115	141 100	- 21,6
- C.P.	85 000	105 000	+ 23,5	98 000	- 6,7
Total en A.P.	633 533	635 340	+ 2,8	516 390	- 18,7
(hors recherche)	(613 150)	(611 100)	-	(485 090)	(- 20,6)
(hors recherche et stockage)	(448 850)	(446 800)	-	(336 700)	(- 24,6)
Total en C.P.	484 188	543 000	+ 12,1	560 626	+ 3,2
(hors recherche)	(467 800)	(531 000)	(+ 13,5)	(536 600)	(+ 1,1)
(hors recherche et stockage)	(371 800)	(391 000)	(+ 5,1)	(366 100)	(- 6,4)

En ce qui concerne le chapitre 61-56, qui concerne indirectement les I.A.A., puisqu'il retrace l'effort consenti pour les équipements de stockage, de conditionnement et de mise en marché, la situation est un peu plus contrastée. En effet, les autorisations de programme chutent de près de 10% alors que les crédits de paiement augmentent d'un peu plus de 21%. Votre Rapporteur pour avis tient à rappeler que les investissements en capacité de stockage supplémentaires engagés en 1985, ont atteint 30 millions de francs, soit un accroissement de plus de 10%.

Cette opération de construction de silos, nécessaire pour loger la récolte 1984, a été rapide et exemplaire, mais il faut souligner qu'elle n'a été possible qu'au prix d'un effort considérable d'investissement demandé aux producteurs.

Le tableau ci-dessous retrace les principales lignes du chapitre 61-56 :

Evolution du chapitre 61-56
(en millions de francs)

	Crédits votés en 1984	Crédits votés en 1985	Crédits prévus pour 1986	Variation (en %)
Stockage				
- A.P.	131 900	131 300	132 490	+ 0,9
- C.P.	70 000	116 240	150 500	+ 29,5
Abattoirs publics				
- A.P.	20 000	20 000	14 800	8 26
- C.P.	15 000	13 600	14 000	+ 2,9
Equipement de mise en marche				
- A.P.	10 450	11 000	550	- 95
- C.P.	7 000	6 100	5 000	- 18
Développement technologique				
- A.P.	1 950	2 000	550	- 72,5
- C.P.	3 500	4 060	1 000	- 75,4
TOTAL				
- A.P.	164 300	164 300	148 390	- 9,7
- C.P.	96 000	140 000	170 500	+ 21,8

CONCLUSION

Votre Commission a examiné, au cours de sa séance tenue le 14 novembre, le projet de budget pour 1986 des Industries agro- alimentaires (I.A.A.).

M. Charles-Edmond Lenglet, rapporteur pour avis, a tout d'abord rappelé que **la vocation agricole de la France conférait une importance décisive dans son économie aux I.A.A.** La France se situe en effet au deuxième rang des exportateurs mondiaux, après les Etats-Unis, et les I.A.A. occupent la première place dans le secteur secondaire du pays (avant les bâtiments et travaux publics), apportant une contribution au Produit intérieur brut légèrement supérieure à celle de l'agriculture. Le secteur emploie, directement ou indirectement, entre 600 000 et 800 000 salariés dans 2 800 entreprises de plus de 10 salariés. Les P.M.E. réalisent 60% du chiffre d'affaires global contre 40% aux entreprises de grande taille, mais on assiste cependant à une restructuration industrielle permanente (133 mutations en 1984 contre 115 en 1983 et 84 en 1982).

Les I.A.A. transforment 70 % des produits de l'agriculture et présentent l'immense avantage de disposer, en France, d'un gisement de matières premières renouvelables, actuellement encore sous- exploité, notamment en raison de la réglementation communautaire de certains marchés.

Si les I.A.A. semblent résister mieux à la crise que l'ensemble de l'industrie, leur rentabilité continue pourtant globalement à se détériorer comme l'indique l'évolution du taux de marge brute d'autofinancement (5,9% en 1980 ; 3,5% en 1983 ; 3,3% en 1984 ; 3% en 1985). Cette détérioration est imputable à de nombreux facteurs, parmi lesquels on doit mentionner le contrôle des marges et le durcissement des pressions de la distribution, mais aussi l'insuffisance de l'effort de recherche et la généralisation des systèmes de quotas au niveau européen.

Après avoir décrit l'évolution des échanges extérieurs agro- alimentaires en 1984 et au premier semestre 1985, M. Charles-Edmond Lenglet a procédé à une analyse des principales dotations budgétaires inscrites dans le projet de loi de finances pour 1986. Il a notamment regretté la baisse, à structure constante, des crédits des offices par produits. Au total, les dépenses ordinaires décroissent de 2,5% en francs courants.

Au chapitre 61-21, le rapporteur pour avis s'est félicité qu'un effort ait été consenti en faveur de la recherche (+ 20,3% en autorisations de programme, + 48,2% en crédits de paiement) qui permet de revaloriser les moyens de fonctionnement de l'A.C.T.A. (Association des centres techniques agricoles) et de l'A.C.T.I.A. (Association de coordination technique pour les industries agro-alimentaires). Parallèlement, on constate que la dotation du fonds de la recherche du ministère de la Recherche, consacrée au programme mobilisateur « biotechnologies », passe de 26 millions en 1985 à 35 millions de francs en 1985 ; la ligne « Recherche en I.A.A. » du même ministère passe, quant à elle, de 33 millions en 1985 à 55 millions de francs en 1986. Cette évolution est d'autant plus souhaitable qu'il conviendrait que les pouvoirs publics prennent davantage conscience de la nécessité d'accélérer les recherches relatives à l'utilisation non alimentaire des produits agricoles. **Le développement rapide de la filière bioéthanol serait particulièrement significatif à cet égard.**

En revanche, M. Charles-Edmond Lenglet a jugé juste satisfaisants les crédits inscrits au titre des équipements de stockage, de conditionnement et de mise en marché. Toutefois, l'évolution est beaucoup plus préoccupante pour ce qui concerne le chapitre 61-61 –développement de la transformation et de la commercialisation– qui enregistre une baisse de 25%. A ce titre, les autorisations de programme consacrées aux P.O.A. (primes d'orientation agricole) régresseront de 27,3% en 1986, alors qu'elles avaient déjà diminué de 26,8% en 1985. De même, les dotations du Fonds d'intervention stratégique sont appelé à baisser de 21,6% en 1986.

Le rapporteur pour avis a souligné que cette évolution était en totale contradiction avec l'affirmation des pouvoirs publics selon laquelle les I.A.A. constituaient une priorité de leur action, en raison de leur contribution majeure tant à l'aménagement du territoire qu'au développement de nos exportations. Elle est d'autant plus regrettable que l'on constate actuellement un déficit commercial aggravé au titre des activités de seconde transformation.

*
* *

Après les interventions de MM. Michel Souplet, Marcel Daunay, Michel Sordel et Philippe François, la Commission a suivi les conclusions de son rapporteur et a donné un avis **défavorable** à l'adoption des crédits des industries agro-alimentaires.